

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 22 SEPTEMBRE 2021
Salle des fêtes AGNAC - 18 H

Etaients présents :

Mmes. MM. POULIQUEN Guillaume (AGNAC) - ROSO Emilien (ALLEMANS DU DROPT) - BAURY Daniel (ARMILLAC) - CONSTANTIN Jean-Marie (BOURGOUGNAGUE) - RAPHALEN Jean-Claude (CAMBES) - CORBEL Marie (LACHAPELLE) - GARDEAU Jean-Luc - SAURON Cyrille (LA SAUVETAT DU DROPT) - BARJOU Jean-Pierre *avec pouvoir de Jean-Paul TRILLES* (LAUZUN) - RIEMENSBERGER Jacques - MARBOUTIN Jean (LAVERGNE) - VACQUE Jean-Noël *avec pouvoir de BISSON Guylaine* - RICHARD Cécile - GALLO Nora - MENEGHELLO Gianni- TRIQUET SABATE Christophe - COTTIER Jérôme - SAUVE Luc - TAFTI Samira - SAINT BAUZEL Christelle - BOULAY Jean-François - ETIENNE Claude - LENZI Jean-Marie (MONTIGNAC DE LAUZUN) - VERGNE Christophe (MONTIGNAC TOUPINERIE) - EON Claudine (MOUSTIER) - PICCOLO Christel PEYRIERES) - PENOT Christian (PUYSSEAMPION) - TRELLU Eric - FARBOS Jean-Marie (ROUMAGNE) - NAVARRO Bernard (SAINT - COLOMB DE LAUZUN) - BONADONA Marie-José - DALTO Pascale - BELLOT Laurent - GIACUZZO Guy (SAINT - PARDOUX ISAAC) - CALLEWAERT Annick (SEGALAS).

Monsieur POULIQUEN souhaite la bienvenue aux participants. Il est heureux de constater que les réunions itinérantes dans les communes soient à nouveau possibles. Il souligne que la première année d'exercice de ce mandat aura permis aux conseillers communautaires de se connaître et que maintenant, il s'agit d'être constructif pour servir au mieux les habitants.

Le Président le remercie, présente les excuses pour absence de certains délégués et aborde le premier point à l'ordre du jour :

1-EXAMEN ET VOTE DU PROCES-VERBAL ET DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2021

Pas d'observation. Le Conseil Communautaire vote le compte-rendu et le procès-verbal à l'unanimité.

2-CENTRE DE GESTION

Délibération pour autoriser le Président à signer la convention « service Délégué à la Protection des Données » mutualisé - choix prestation renforcée : 1 000 €

Le Conseil Communautaire doit délibérer pour autoriser le Président à signer la convention « service Délégué à la Protection des Données » mutualisé - Dans cette convention, le CDG propose notamment une prestation renforcée (1 000 €) qui correspond à nos besoins. Le référent de la CCPL pour le RGPD serait A. THOMASSIN MURACCIOLE. (Voir note dans dossier) -

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette convention et autorise son Président à la signer.

3- DELIBERATION POUR PRISE PARTICIPATION SEM 47 ET DESIGNATION REPRESENTANTS AU SEIN DES ORGANES SOCIAUX

La SEM 47 procède à une augmentation de capital pour créer une filiale de portage immobilier.

Le Conseil Communautaire a délibéré en faveur d'une participation à cette augmentation de capital (Cf. tableau dans les dossiers).

La CCPL souscrita à l'augmentation de capital à hauteur de 1 952 € (976 € de capital / 976 € de prime d'émission) et détiendra 0,08 % du capital (Cf. projet délibération).

Le Conseil doit délibérer pour désigner un représentant à l'AG et un suppléant ainsi qu'un représentant pour siéger à l'assemblée spéciale.

L'assemblée spéciale regroupera les représentants des collectivités minoritaires qui désignera un membre du CA et un censeur avec voix consultative au CA.

~~Le bureau propose au~~ Conseil Communautaire de désigner Emilien ROSO titulaire et Claudine EON suppléante pour siéger à l'assemblée générale et Monsieur ROSO pour siéger à l'assemblée spéciale.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette participation à la SEM 47 et désigne Emilien ROSO, titulaire, et Claudine EON, suppléante, pour siéger à l'assemblée générale et Monsieur ROSO pour siéger à l'assemblée spéciale.

4- SYNDICAT EAU 47

Délibération pour approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

-Information sur le rôle de la commission des EPCI

La première réunion a eu lieu le 31/8/2021. Il s'agit en fait de fluidifier les rapports entre les EPCI et le syndicat, en particulier la programmation des travaux impactant la voirie.

5- HABITAT

Délibérations

-Choix après consultation d'une entreprise pour réaliser les travaux de rénovation de l'assainissement d'un logement social sis à PEYRIERE

Le système d'assainissement des deux logements sociaux communautaires sis à Route de Lamouthe - 47350 PEYRIERE est défectueux car les pentes sont trop faibles pour les écoulements. Il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection.

Pour ce faire, 3 entreprises ont été consultées.

Deux ont répondu :

Entreprise	Descriptif des travaux	Montant € HT
CANTIRAN	Reprise des sorties maisons avec tés de visite Fourniture et pose d'une micro-son béton avec enrobage de sable Création de son exutoire au fossé Fourniture et pose d'un coffret compresseur Vidange et enlèvement du bac à graisse	7 593.50
SARL MORAND		7 118.00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, choisit l'entreprise MORAND pour réaliser les travaux d'assainissement au logement social de PEYRIERE.

-Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) : délibération pour autorisation de signature au président convention de partenariat et demande de subvention

VGA mutualise avec les mairies de Marmande, Tonneins et la CCPL un logiciel pour les demandes d'autorisations d'urbanisme.

A compter de 2022, toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme pourront être traitées par voie électronique.

Par conséquent, VGA a demandé à son prestataire de compléter son logiciel pour la mise en place de ce Guichet Numérique des Autorisations d'urbanisme (GNAU).

Le service informatique de VGA vient d'apprendre que l'Etat finance les investissements liés à la mise en place de ce GNAU.

Toutefois, les dossiers de demande de subvention doivent être déposés avant le 31/10/2021 par les collectivités (et non pas VGA pour l'ensemble de celles-ci).

VGA prendra en charge la totalité des coûts d'acquisition (soit 35 649 € TTC) et refacturera à chaque collectivité le coût correspondant.

Coût pour la CCPL : 8 400 €,

Subvention pour la CCPL : 7 600 €,

Reste à charge réel pour la CCPL : 800 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise son Président à signer cette convention de partenariat pour la mise en place du GNAU et à déposer le dossier de demande de subvention.

Délibération pour autoriser le Président à signer un avenant à la convention d'entente initiale entre VGA et la CCPL pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Pour mémoire : le service commun a été créé en juillet 2015, entre les 9 communes de la CCPL qui sont sous carte communale ou PLU.

VGA a créé le même service au même moment et les deux collectivités ont mutualisé l'achat du logiciel de traitement des dossiers d'urbanisme pour optimiser les coûts. MARMANDE et TONNEINS ont rejoint le groupe ensuite.

Les 4 services instructeurs sont complètement indépendants les uns des autres, le travail en commun se résumant au logiciel, avec un travail soutenu de Monsieur BŒUF, informaticien à VGA.

Il est nécessaire d'actualiser la convention initiale pour expliquer que le service commun initialement élargi aux mises à disposition de personnel et de locaux, se résume aujourd'hui à l'achat et à la maintenance du logiciel.

Avis favorable, à l'unanimité, du Conseil Communautaire.

Informations

-Information du Président :

-Opposition du préfet au non-transfert, par les maires du pouvoir de police spéciale notamment pour la sécurité des bâtiments.

Le préfet considère que les communautés de communes ont la compétence habitat et que cela conditionne le pouvoir de police en matière de sécurité des bâtiments. Ce sujet concernant d'autres EPCI, il sera porté à l'association Intercos rurales 47. Monsieur MARBOUTIN se demande pourquoi la Préfecture veut dessaisir les communes de ce pouvoir.

-Informations de M. GARDEAU, vice-président :

Urbanisme : le temps de travail d'un agent du service sera augmenté pour répondre à l'accroissement de l'activité estimé à +2.5 h par semaine. Cet agent est en cours de stagiairisation. De ce fait, le temps de travail supplémentaire (+2.5 h) sera compté en heures complémentaires, puis après stagiairisation, si besoin du service urbanisme, le temps de travail hebdomadaire serait augmenté.

-L'expulsion d'une locataire a eu lieu, dans le calme, en présence de l'huissier et des forces de l'ordre (coût huissier pour 2 actes d'huissier cause COVID = 1400 €)

- Monsieur BAURY et M. GARDEAU ont négocié le prix de la tonne de gaz avec le fournisseur pour le contenir à 830 € HT la tonne. Ce tarif pourra être appliqué dans toutes les communes,

-Des réunions à la MSP ont eu lieu avec Monsieur PENOT, l'architecte, les artisans pour effectuer des travaux nécessaires sur ce bâtiment qui connaît notamment des problèmes d'infiltration d'eau. Les assurances décennales des artisans concernés seront activées.

Délibérations pour encaisser les droits de stationnement de caravanes sur la ZAE de Rebéquet et ZI de Favard.

Miramont et la CCPL ont encore été sollicités cet été pour l'installation de gens du voyage.

Des caravanes ont été accueillies durant trois semaines en août et septembre sur la ZAE de Rebéquet.

180 € ont été laissés par les gens du voyage.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, délibère favorablement pour pouvoir encaisser ce don.

D'autre part, le Conseil doit délibérer sur le sujet de manière à pouvoir accueillir ponctuellement ces caravanes sur la ZI de Favard et la ZAE de Rebéquet.

L'encaissement ponctuel des droits de place auprès des gens du voyage, sur des aires de stationnement communautaires sera effectué par M. GARDEAU et Mme PASQUALI.

Le Conseil délibère favorablement sur ce sujet, et à l'unanimité.

Il serait nécessaire de réfléchir à la création d'une aire dite de « petit passage » (Cf. annexe du schéma départemental d'accueil des gens du voyage).

La commission habitat doit se saisir de ce sujet et doit faire des propositions. Avis favorable du Conseil communautaire.

Monsieur GARDEAU précise que dans le cas de la création d'une aire de passage officielle, il sera nécessaire d'habiliter un agent pour la perception des droits de place.

Monsieur POULIQUEN souhaite connaître les critères et le coût moyen d'une aire de petit passage. Le sujet sera étudié en commission.

Monsieur NAVARRO demande quels recours a la collectivité pour recouvrer les droits de stationnement. Il lui est répondu que le receveur communautaire applique la procédure de mise en recouvrement.

7-PETITES VILLES DE DEMAIN-ORT

Délibération pour solliciter les aides de l'Etat sur le poste de cheffe de projet -Avis favorable, à l'unanimité, du Conseil Communautaire

Informations envoyées avec la convocation : résumé des rencontres avec les maires - Note du CEREMA / Dispositifs ORT - Point sur AMI Rural studio 47 du CAUE 47

Le Président précise que le 30 septembre, une réunion technique avec la DDT et l'AT47 aura lieu pour cadrer le lancement de l'étude préalable à l'ORT.

Monsieur VACQUE rappelle que cette étude sera effectuée sur les 20 communes au plan du diagnostic puis définira les périmètres des ORT.

Une discussion s'engage sur les périmètres en ORT et hors ORT et les procédures qui s'y appliqueront :

En ORT : dispositif OPAH RU + défiscalisation DENORMANDIE + PIG habitat

Hors ORT : pas d'OPAH RU Pas de défiscalisation mais application du PIG Habitat.

8-ENVIRONNEMENT

Délibérations :

-Lancement du marché de collecte et de transport jusqu'au lieu de traitement du verre : avis favorable du bureau- Prévoir des collectes supplémentaires dans le marché, en cas de besoin de la collectivité. Avis favorable, à l'unanimité, du Conseil Communautaire.

Monsieur BARJOU indique que des colonnes à verre supplémentaires seront installées sur le territoire avant fin 2021.

~~Il ajoute que compte tenu~~ de la relance économique, de la pénurie de certaines matières premières, le marché de fourniture de composteurs avec VALORIZON a pris du retard dans son exécution. De plus, les coûts de transport seront plus élevés que prévu.

En ce moment les questions de prix et de délais sont incontournables.

-Exonération de TEOM magasin LIDL MIRAMONT DE GUYENNE pour 2022 car cette entreprise n'utilise pas les services communautaires. Avis favorable, à l'unanimité, du Conseil Communautaire.

S'engage une discussion sur le tri des emballages et son vif succès dans les familles. L'extension des consignes de tri augmentera ce mouvement. Cependant, le volume des bacs ne sera plus adapté aux besoins. Il faudra faire évoluer la situation en dotant les familles de bacs à couvercle jaune adaptés aux besoins. L'enquête de dotation préalable à la mise en œuvre de la tarification incitative est essentielle.

Le débat se poursuit sur les nouveaux modes de consommation et notamment l'achat numérique qui fait augmenter nombre et volume de cartons (comment les recycler, les composter ou les réutiliser ?)

Il est souligné le rôle important de l'animateur biodéchets auprès de la population.

La conversation s'achève sur le recyclage de matières dont le polystyrène ou encore la fabrication d'huiles à partir de certains plastiques. Autant de nouvelles filières à développer. Il faut par ailleurs, développer des habitudes de consommation plus responsables (achat en vrac, réutilisation, réparation, etc.)

A la question de :

-M. BAURY, M. BARJOU indique que l'analyse des offres des prestataires pour l'externalisation de la collecte des déchets OM et tri est en cours.

-Monsieur POULIQUEN, il est indiqué que 4 agents du service de collecte sont titulaires.

9-ESPACE FRANCE SERVICES

Modification délibération n° 120-2021 - Tableau des effectifs du personnel

Le Conseil avait délibéré pour créer les postes afin de recruter deux agents à l'Espace France Services (EFS) à compter du 1^{er} mars 2022.

Le Sous-Préfet avait préconisé à la CCPL de ne prendre la compétence création et gestion d'un EFS actuellement exercée par la commune de MIRAMONT qu'après que celle-ci ait encaissé la subvention DETR sollicitée pour réaliser les travaux d'aménagement. Le préfet a demandé à la CCPL de retirer la délibération créant les postes et de prendre la compétence EFS une fois les travaux réalisés par la commune et la DETR encaissée.

Sujet en attente de l'avis de la Sous-Préfecture.

Monsieur VACQUE précise que les offres des entreprises pour les travaux d'aménagement de l'EFS seront examinées fin septembre et début octobre pour un achèvement des travaux fin février 2022.

Temporairement, la conseillère numérique recrutée le 1^{er} octobre prochain sera installée à l'étage de la CCPL et dotée d'un ordinateur.

10- TRAVAUX DES COMMISSIONS

10-1 ECONOMIE AGRICULTURE TOURISME

Informations sur travaux de la commission du 14 septembre 2021 :

- Soirée entreprises jeudi 7 octobre 2021 - 18 H - Centre multiculturel rue Martignac - MIRAMONT DE GUYENNE - Thèmes : OCMACS - aides aux entreprises

- Soirée agriculteurs jeudi 18 novembre 2021 - 20 H - salle des fêtes de BOURGOUGNAGUE - Thème : restructuration de la PAC

- Préparation du job dating d'avril 2022 à SAINT-PARDOUX ISAAC

- Pré-bilan de la saison touristique 2021 et journées du patrimoine 2021

- Avancement de l'opération collective de piégeage des ragondins
- Avancement chiffrage signalétique des deux boucles alternatives à la vélo-route Vallée du Dropt
- Demande aide agriculture - Mme CASEMAJOU TRESAUGUES - ALLEMANS DU DROPT- organisation pour visite de l'exploitation et avis du groupe de travail Agriculture. Suite à donner en octobre.

Délibération pour participation en 2022 au dispositif anti-grêle en partenariat avec la Chambre d'Agriculture - 5 000 € : Avis favorable, à l'unanimité, du Conseil Communautaire.

10-2 SPORT

-Délibération demande subvention pour chemins de randonnées VTT et pédestres - Avis favorable, à l'unanimité, du Conseil Communautaire.

M. FARBOS remercie Monsieur Michel BARJOU pour le travail effectué par les étudiants du CREPS.

Un débat s'en suit sur le balisage des sentiers, M. LENZI indiquant qu'il faut éviter deux balisages différents sur un même sentier.

Monsieur ROSO rappelle que le CREPS œuvre sur les sentiers de VTT, le CDT sur celui des chemins de randonnées pédestres et que la CCPL a balisé d'autres sentiers, dits familiaux.

-Informations sur travaux de la commission du 13 septembre 2021 :

-Demande de fonds de concours à la commune de LA SAUVETAT pour stade communal de football.

Selon le règlement de ce fonds de concours, le Conseil Communautaire se prononcera après avis de la commission Finances et du vice-président SPORTS- La commission sports a toutefois émis un avis favorable lors de sa dernière réunion.

-Définition critères attribution subventions aux associations 2022 (en cours)

Monsieur POULIQUEN souhaiterait que l'un de ces critères soit le nombre de licenciés dans les associations sportives qui demandent une subvention.

-Demande subvention ZUMB'avec JOA (à l'étude)

-Point sur installation arrosage intégré stade CARRETIER (en cours)

L'arrosage fonctionne très bien.

SANTE

Le Président informe le Conseil Communautaire que le groupe de travail « santé CCPL » sera reçu au centre de santé de TONNEINS mercredi 29 septembre à 18 heures.

10-3 CULTURE

Madame RICHARD effectue un bilan des animations et présente les projets à venir (Voir compte-rendu la commission du 6 septembre 2021).

Le spectacle pour les scolaires était prévu à AGNAC avec autorisation de l'Inspection Académique. Cependant, compte tenu de l'exiguïté de la salle pour le nombre de classes à accueillir, les élèves seront accueillis dans la salle des sports de LAUZUN.

Mme CORBEL indique que la commune souhaite accueillir en 2022 un concert dans le cadre de la programmation avec STACCATO.

Informations

-Fixation tarif de prêt brûleur à végétaux avec chariot : proposition à 20 € par jour de prêt sans personnel ni fourniture de gaz (coût d'un appareil neuf : environ 2 500 €) - Ce sujet sera traité en commission voirie.

-Marché de fournitures de matériel Voirie (2 tracteurs, 2 épaveuses, 1 roto faucheuse) : date limite de réception des offres fixée au 07 octobre prochain.

Monsieur VERGNE fait part de la déception de M. SPAGNOL de ne pas avoir été consulté en commission voirie pour élaborer le cahier des charges du marché. Ce travail a été effectué par MM. CONSTANTIN et STAMPETTA.

Monsieur ROSO préconise que les cahiers des charges pour les entreprises soient préparés par le service puis travaillés avec la commission avant le lancement des consultations.

Monsieur FARBOS demande que l'étude de location de matériel soit également réalisée.

Monsieur MARBOUTIN indique qu'avec la relance économique, les prix des matières premières flambent, les délais de livraisons s'allongent.

Monsieur ROSO rappelle que la comptable arrivée en mars, a été sollicitée de toute part avec de nombreuses factures à traiter et des marchés très urgents à monter pour l'environnement.

-Point sur les travaux

Monsieur CONSTANTIN souligne que la réduction des heures supplémentaires a été mise en place pour harmoniser le service voirie avec les autres services. Les agents ont travaillé de 7 à 14 h, et non pas 17 h comme avant. Ceci a conduit à un retard de plusieurs semaines concernant les travaux de revêtement, de fauchage et aux communes.

De plus, les agents doivent solder leurs congés d'ici à la fin de l'année.

Avec le nouveau matériel, en 2022, le travail serait effectué en 2x8 pour gagner du temps.

Monsieur BAURY se demande s'il y aura le personnel nécessaire pour travailler en 2x8. Monsieur CONSTANTIN indique qu'il faudra remplacer l'agent en disponibilité.

Monsieur CONSTANTIN rappelle la nécessité de respecter la réglementation et demande aux maires d'être indulgents sur les délais de réalisation des travaux par le service.

Il indique que les travaux aux communes s'élèvent à ce jour à 44 000 €.

Concernant les voies communales transférées à la CCPL, Monsieur POULIQUEN indique que le cadastre n'est pas à jour pour les voies transférées depuis 2019. Cela pose un problème pour la mise en place des conventions avec les privés pour la collecte des déchets par les camions bennes à ordures ménagères.

Monsieur CONSTANTIN se rapprochera du cadastre pour les mises à jour.

10-5 PROSPECTIVES -POLITIQUES CONTRACTUELLES

Travaux de prospective sur la piscine : les premiers éléments de réflexion présentés par M. LENZI (Voir le document remis aux conseillers). La commission approfondira sa réflexion le 24 septembre prochain.

Monsieur LENZI indique que la commission travaillera également sur un système de transport en milieu rural, basé sur le covoiturage ou autre système de TAD, avec jours et itinéraires fixés à l'avance ou pas. Avant toute décision, il faut connaître les besoins des habitants en s'appuyant sur les communes et assurer la cohérence des mobilités.

Il cite une incohérence sur les transports scolaires concernant MONTIGNAC DE LAUZUN.

Mme PICCOLO informe les participants d'un décret n° 2021-656 du 26 mai 2021 concernant le niveau de qualité de l'eau en piscine.

Monsieur ROSO indique que cette question est de la compétence de la commune de MIRAMONT, propriétaire de la piscine.

Monsieur MARBOUTIN rappelle que la piscine de VILLENEUVE SUR LOT est un véritable gouffre financier. Il demande aux élus communautaires d'être très vigilants sur de nouveaux engagements financiers en précisant qu'après les élections présidentielles, les fonds publics seraient en forte diminution.

Monsieur ROSO rappelle que l'on sait que la piscine est un équipement déficitaire mais dont il faut mesurer l'importance du déficit, étudier les aménagements nécessaires pour l'optimiser.

Monsieur LENZI pense que « si l'on veut fermer les équipements déficitaires, il faut supprimer la Communauté de Communes ».

Monsieur COTTIER s'insurge en indiquant « on parle d'attractivité du territoire et la Communauté de Communes n'investit pas ».

Monsieur ROSO souligne le tiraillement permanent entre l'attractivité territoriale et les finances publiques.

Monsieur BARJOU pense qu'il ne faut pas cliver le débat et étudier tout ce qui peut être fait pour améliorer cet équipement, qui est un service à la population et un élément d'attractivité pour le territoire.

Monsieur ROSO souligne que cette étude doit être réalisée.

Monsieur BAURY rappelle que les services voirie et déchets sont essentiels pour la population. Cependant, au vu du contexte budgétaire, il n'imagine pas que soit possible un investissement d'envergure, ni un coût fonctionnement égal à plus ou moins 400 000 €. Il souhaite que l'étude porte sur un investissement à minima, pour un déficit de fonctionnement maîtrisé.

Monsieur LENZI rappelle que cet équipement a toute sa place dans une zone entre Bergerac, Marmande et Villeneuve sur Lot.

Monsieur COTTIER rappelle l'abandon après de nombreux débats, d'un terrain synthétique et l'achat de 2 tracteurs à la voirie, sans discussion.

Monsieur ROSO note que sont indispensables les investissements au service voirie et déchets, mais aussi l'importance de la piscine tant en matière d'attractivité que de service à la population.

Monsieur GARDEAU rappelle que la Communauté de Communes veut développer le tourisme et la baignade. Il souligne qu'aujourd'hui, le Lac du Saut du Loup ne permet pas la baignade et qu'ainsi la piscine est le seul point de baignade accessible pour tous. Il souligne que l'environnement de la piscine à MIRAMONT peut permettre d'y développer des équipements complémentaires. Il est donc favorable pour investir dans la piscine.

M. BAURY pose la question de l'intérêt de l'ORT pour ces investissements. Monsieur ROSO indique que ce type d'investissement ne sera pas aidé grâce à l'ORT.

Monsieur VACQUE rappelle qu'il n'y a pas d'urgence et qu'il faut approfondir l'étude pour évaluer les investissements nécessaires, les aides potentielles et évaluer le déficit de fonctionnement.

Il rappelle qu'il y a eu des avancées dans les discussions puisque la Communauté de Communes aide la commune à assumer le déficit en apportant une aide de 30 000 €. Il ne faut pas rompre ce dialogue.

Monsieur LENZI pense que les économies se feront s'il y a de la cohérence dans les décisions.

10-6 FINANCES

Madame EON souhaite que les débats communautaires ne se limitent pas à l'absence de moyens financiers pour réaliser des projets. Les projets s'étudient en recherchant toutes les subventions possibles. Il faut se donner les moyens de ses ambitions.

Elle indique que le FCTVA perçu sur les dépenses de 2019 s'élève à 159 953 € contre 110 000 € prévus au budget. Elle ajoute qu'il faut investir pour percevoir du FCTVA.

Madame EON remercie Madame PASQUALI d'avoir lancé tous les marchés urgents depuis son arrivée malgré la charge de travail dans le service Finances.

Information DECI : des devis ont été demandés auprès d'entreprises par Mme PASQUALI.

Seulement 2 ont répondu : SAUR et SARL MORAND T.P. Un tableau récapitulatif est remis aux communes concernées. Pour plus de précisions et d'explications, les devis pourront être envoyés aux maires.

La commission Finances se réunira le 11 octobre à MOUSTIER (sous-réserve de modification. En effet, M. SAUVE indique qu'il participera ce même jour à la même heure à une réunion à MIRAMONT). A l'ordre du jour, la piscine mais aussi le fonds de concours aux équipements sportifs communaux, sollicité pour le stade par la commune de LA SAUVETAT DU DROPT.

Monsieur BAURY indique que la phrase « se donner les moyens de ses ambitions » ne lui convient pas. Il ajoute que le Conseil Communautaire gère de l'argent public et doit avoir une vision à long terme. Il ne s'oppose pas à un projet, mais demande une étude préalable approfondie. Il rappelle avoir refusé un emprunt d'environ 2 millions d'euros pour alimenter le budget.

11- PETR

- Définition, projet de statuts et de budget
- Point sur le calendrier
- Les points importants :
 - PETR = syndicat mixte fermé ;
 - Conseil syndical : composition fonction du poids démographique de chaque EPCI, mais aucun EPCI ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
 - Un conseil de développement représentant la société civile (élus exclus contrairement au GAL Leader)
 - Une conférence des maires réunie une fois par an.
 - Proposition de gouvernance : 54 membres au comité syndical, 14 au bureau syndical (cf. schéma).
 - Un projet de territoire à élaborer (celui réalisé dans le cadre du CRTE pourra être repris).
 - Une convention territoriale avec les EPCI membres, la Région et le Département, pour définir les missions confiées au PETR et les moyens mis à dispositions.
 - Le PETR peut gérer la contractualisation avec la Région et le Département (comme le Pays).
 - Il prendra la compétence SCOT puisque le périmètre couvert est similaire.
 - Possibilité pour les EPCI de déléguer des compétences au PETR et de créer des services unifiés.
 - Possibilité de fusionner les EPCI après avis majoritaire de la conférence des maires et avis à la majorité qualifiée du comité syndical. Cela semble trop permissif et cet article a été supprimé des futurs statuts.

Le Conseil Communautaire devra délibérer entre octobre et janvier sur la création du PETR et la dissolution de l'association du Pays V3G.

Monsieur POULIQUEN regrette que petit à petit en créant des structures supra-communales, on enlève de la substance aux communes. Il souligne que les habitants connaissent leur commune, qui est le meilleur échelon pour les aider, et se demande comment leur expliquer une structure comme le PETR.

Monsieur POULIQUEN rappelle qu'au nom de la simplification administrative, on complexifie et on n'économise pas de fonds publics.

Convocation envoyée le
21/10/2021 à 11:53:32

Monsieur ROSO observe que le PETR n'est pas plus coûteux puisqu'il regroupe l'association du Pays et le SCOT. Seuls les frais d'encadrement supportés jusqu'à aujourd'hui par VGA seront répartis sur les 4 EPCI. Cependant, le citoyen ne comprend pas à quoi servent les collectivités. Le Président conclut en affirmant qu'il faut une réduction du nombre de strates administratives

Monsieur MARBOUTIN signifie son ras-le bol de la complexification des procédures et cite notamment le dossier Politique Agricole Commune (PAC).

Madame CORBEL s'interroge sur la dénomination du PETR qui n'est pas encore définitivement arrêtée.

Monsieur LENZI parle de plébiscite de l'échelon communal ou des communes nouvelles.

Monsieur POULIQUEN invite les participants à partager un moment de convivialité.

La séance est levée à 21 h 15.